

## Extrait des procès-verbaux

# VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE** des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 4 février 2013 à 20h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Rémi Drouin, Madame Caroline Nicole,  
Monsieur Michel Lebel, Madame Manon Trépanier,  
Monsieur Martin Dionne.

### HYDRO CANYON

#### RÉSOLUTION 6799-02-13

**CONSIDÉRANT QUE** la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord à Saint-Joachim;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet, respectueux de l'environnement, s'harmonisera avec les installations récréo-touristiques en place sur le site de la chute;

**CONSIDÉRANT QUE** son développement permettra de bénéficier du potentiel économique et énergétique de la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un partenariat entre la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de la Côte-de-Beaupré et le Groupe AXOR, le partenaire privé sélectionné par appel de candidature par la Municipalité et la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les communautés locale et régionale recevront des revenus moyens de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour les 20 premières années d'opération;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction seront exécutés en priorité par la main-d'œuvre et les entreprises locales;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet bénéficie de l'acceptabilité sociale de la très grande majorité de la population locale et régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré a déjà eu l'occasion d'appuyer ce projet suite à l'adoption de la résolution 6230-12-09 lors de l'assemblée du 7 décembre 2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents intervenants ont déjà eu l'occasion d'obtenir toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du projet lors des séances d'information tenues par la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

**CONSIDÉRANT QUE** la population et les intervenants ont une fois de plus eu l'occasion d'être bien informé lors de la première partie des audiences publiques tenue par le BAPE les 22 et 23 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**un des axes retenu dans la *Planification stratégique de développement durable* de la MRC de la Côte-de-Beaupré concerne le développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes (axe 2.5);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Manon Trépanier :

**QUE** soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré appui le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

**QUE** ce projet s'inscrit entièrement dans le volet de développement durable au plan de sa dimension énergétique;

**QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré souhaite la réalisation de ce projet afin de bénéficier des retombées économiques importantes pour les travailleurs et pour les entreprises de la région;


**QUE** les communautés locale et régionale comptent sur les redevances qui leur seront versées pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens;

**QUE** soit signifié notre avis d'intention au BAPE de déposer cette résolution d'appui à la *Société HYDRO-CANYON Saint-Joachim*;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Monsieur Yves-François Blanchet, à la ministre des Ressources naturelles, Madame Martine Ouellet, à la Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Pauline Marois, au préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, Monsieur Pierre Lefrançois et au Maire de la Municipalité de Saint-Joachim, Monsieur Marc Dubeau.

***Adopté à l'unanimité***

**Copie conforme certifiée, sous réserve de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2013.**

  
Frédéric Drolet-Gervais  
Directeur général, secrétaire-trésorier  
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré